

PROJET DE LOI

adopté

le 20 décembre 1990

N° 82
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 -1991

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du traité
portant règlement définitif concernant l'Allemagne.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 1786, 1802 et T.A. 430.

Sénat : 174 et 196 (1990-1991).

Article unique.

Est autorisée la ratification du traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne, signé à Moscou le 12 septembre 1990 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1990.

**Le Président,
Signé : ALAIN POHER.**

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1786 A.N. (9^e législ.).